**LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND-ARC**

 **Cahier des Clauses Administratives Particulières (C..C.A.P.)**

Pouvoir adjudicateur : M. FRANCOIS David, Proviseur

Suivi : Mme TORGUE Isabelle, Gestionnaire

**ARTICLE 1** : **Procédure**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée conformément à l’article L.2123-1 du code de la commande publique.

**ARTICLE 2 : objet**

Le présent marché concerne l’achat et l’installation de 3 machines à bois pour les ateliers des sections technicien menuisier agenceur et technicien constructeur bois (caractéristiques indiquées dans pièce jointe).

L’offre doit être présentée pour la totalité du marché sans lot.

**ARTICLE3 – le Prix**

1 - Les prix sont calculés et présentés par les candidats dans leurs offres. Les prix s’entendent marchandises rendues franco de port et d’emballage, fermes et non révisables.

2 – Le titulaire adressera, via Chorus Pro, la facture correspondant à la livraison du matériel. Le paiement sera effectué par mandat administratif.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à réception de la facture par le pouvoir adjudicateur. En cas de dépassement de ce délai, le taux des intérêts moratoires applicables sera le taux de l’intérêt légal en vigueur à la date du retard de paiement.

**ARTICLE4 : Conditions de livraison**

La livraison sera conforme à la commande et sera assurée par les soins du fournisseur, par tout moyen à sa convenance, qui lui permette de respecter le délai et l’intégrité des articles livrés. Les jours et horaires pendant lesquels la livraison peut s’effecteur sont du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

La prestation comprend le déchargement, l’installation, le raccordement aux réseaux, la mise en route et les réglages des machines.

Le matériel devra être livré **au plus tard le 8 juillet.**

**ARTICLE 6 : Garantie**

La fourniture est garantie contre tout vice caché, c’est-à-dire non apparent à la livraison. En cas de vice caché, la fourniture sera remplacée sans frais par le titulaire.

**ARTICLE 7 : Critère des offres**

Le marché sera attribué au candidat au vu des critères suivants :

* Prix : 70 %
* Valeur technique (fiche technique conforme, SAV, garantie) : 20 %
* Respect des délais de livraison : 10 %

Toute offre avec des caractéristiques en deçà de celles demandées ne sera pas étudiée.

**ARTICLE 8 : Date limite de dépôt**

Les offres devront être déposées par voie dématérialisée (dépôt sur le site de l’AJI) avant le 1er avril 2023.